

Le 20 mars 2017

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 20 mars 2017 à 19h00 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Denis Jobin ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- M. Michel Blackburn |
| 2- Absent | 5- Mme Manon Gauthier |
| 3- M. Mario Denis | 6- M. Michel Bertrand |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Denis Jobin, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

(17-03-56)

Ordre du jour

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté lors de la convocation du 14 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-57)

Tenue de l'assemblée publique de consultation sur le 1^{er} projet de règlement numéro URB-17-02-111

ATTENDU l'adoption du 1^{er} projet de règlement numéro URB-17-02-111 à la séance régulière du Conseil du 13 février 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation doit faire suite à l'adoption d'un projet de règlement;

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil déclare que l'assemblée publique de consultation a bel et bien eu lieu ce 20 mars à 19 h 00 tel qu'annoncé dans un avis public paru le 8 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-58)

Adoption du 2e projet de règlement numéro URB-17-02-111

ATTENDU QUE le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro #14-201, le règlement de zonage #14-204 et le règlement relatif aux usages conditionnels numéro #14-206 sont entrés en vigueur le 23 juin 2014 et que le Conseil peut les modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage #14-204 afin de mettre en place de nouvelles modalités relatives aux constructions et usages complémentaires, notamment en ce qui concerne les superficies maximales, la localisation et la hauteur applicables;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage #14-204 et le règlement relatif aux usages conditionnels numéro #14-206 afin d'agrandir et de créer de nouvelles zones, d'autoriser de nouveaux usages et d'ajuster les normes d'implantation à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature et de certaines zones commerciales, mixtes ou résidentielles de haute densité afin d'y permettre une plus grande

diversification des usages et une application réglementaire correspondant davantage aux caractéristiques des secteurs concernés;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro #14-201, le règlement de zonage #14-204 et le règlement relatif aux usages conditionnels numéro #14-206 afin d'apporter des précisions terminologiques, ainsi que diverses spécifications.

ATTENDU QUE ces modifications sont recommandées par le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU l'adoption du 1er projet de règlement à la séance régulière du Conseil du 13 février 2017;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue précédemment à la présente adoption;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Manon Gauthier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le 2e projet de règlement omnibus numéro URB-17-02-111 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme #14-201, le règlement de zonage #14-204 et le règlement relatif aux usages conditionnels #14-206.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Avis de motion – Modification du plan d'urbanisme

AVIS DE MOTION

Mme la conseillère Manon Gauthier donne avis qu'elle présentera subséquemment un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme #14-200 concernant l'attribution d'une affectation commerciale dans le secteur de la rue Déry.

(17-03-59)

Adoption du projet de règlement numéro URB-17-03-112

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme numéro 14-200 est entré en vigueur le 23 juin 2014 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en concordance avec une modification de zonage visant la création de la zone commerciale C-11 à même une partie de la zone publique et institutionnelle P-4, la carte des grandes affectations du territoire doit être modifiée de façon à attribuer une affectation commerciale à une partie de l'affectation publique et institutionnelle;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du Conseil du 20 mars 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le projet de règlement numéro URB-17-03-112 modifiant le plan d'urbanisme #14-200 concernant l'attribution d'une affectation commerciale dans le secteur de la rue Déry.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-60)

Levée de la séance à 19h30

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Denis Jobin, Maire

Réjean Thériault, Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim